

La Maison des Lycéens (MDL) est une association remplaçant dans les lycées français les foyers socio-éducatifs (FSE). Elle relève de la loi 1901 relative aux associations. Elle est dirigée par et pour les **lycéens**. Elle vise à promouvoir l'apprentissage et l'exercice de la responsabilité.

La MDL développe et soutient des projets sportifs, artistiques, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté.

En liaison avec le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), des événements occasionnels peuvent être organisés, tel que le concert des talents.

I. Fonctionnement

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds : fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria, expositions, etc. Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

- Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membres de la MDL..
- Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion de l'association, en intégrant par exemple le conseil d'administration ou le bureau de l'association.
- Tout membre de la communauté éducative peut apporter son soutien au fonctionnement et à la gestion de l'association, et notamment le référent vie lycéenne.
- L'assemblée générale (AG) comprend tous les membres à jour de leur cotisation, dont le montant est fixé par le conseil d'administration. L'AG se réunit au moins une fois par an et définit notamment les orientations et le programme d'activités de l'association.
- L'AG élit un conseil d'administration (CA), chargé d'assurer la gestion de l'association.
- Le CA élit en son sein un bureau, composé d'au moins un président, un secrétaire général et un trésorier. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent occuper ces fonctions, avec l'accord de leurs parents. Le bureau prépare et exécute les décisions du CA

II. Pourquoi adhérer à la MDL du lycée Joseph Saverne ?

Pour faciliter l'organisation d'activités diverses hors temps de cours ; pour contribuer à la vie culturelle de l'établissement ; et pour stimuler l'esprit d'initiative, la créativité, le travail en équipe et le goût d'entreprendre.

Le montant de la cotisation, qui est volontaire et facultative, s'élève pour cette année à 10 € par enfant, 15€ pour 2 ou plus.

Cette somme se règle à l'inscription des élèves dans l'établissement et tout cotisant devient membre de l'association, mais l'adhésion est possible toute l'année.

Mettre le chèque avec le coupon dans une enveloppe

Cotisation MDL année 2026 / 2027

NOM et Prénom de l'élève :		Classe :
Cotisation : <input type="checkbox"/> 10 € pour 1 élève		<input type="checkbox"/> 15 € pour 2 élèves ou plus
<i>Paiement uniquement par chèque à l'ordre de : MDL lycée Joseph Saverne</i>		
Sœur(s) ou frère(s) au lycée :		Classe :
.....	
.....	